

---

Adresse de la société populaire de Couches (Saône-et-Loire) qui remercie la Convention pour la découverte des conspirations, annonce l'activité dans la fabrication de salpêtre et des dons patriotiques, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Couches (Saône-et-Loire) qui remercie la Convention pour la découverte des conspirations, annonce l'activité dans la fabrication de salpêtre et des dons patriotiques, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 545;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28727\\_t1\\_0545\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28727_t1_0545_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

se disent éclairées tiennent encore la nature enchaînée, le désir insatiable des richesses, un vil intérêt mercantile a toujours étouffé la voix de la Raison; il était réservé à la Convention de faire le grand œuvre, c'était aux ennemis jurés de l'esclavage à ramifier toutes les branches de la liberté et à couvrir de confusion tous les tyrans de l'Europe.

Le gouvernement révolutionnaire a fermé la bouche à tous les vils détracteurs, zélés partisans de l'anarchie; les patriotes incarcérés vont retrouver la liberté. Les coupables seront bientôt punis, la loy est là qui les attend.

Qu'une terreur salutaire comprime les malveillants toujours prêts à susciter des nouveaux orages; ne souffrez pas que des Catilinas abusent plus longtemps de votre patience; restez à votre poste jusqu'à ce que cette liberté si chérie aux républicains soit assise sur des bases inébranlables ».

JOLIS (*présid.*), LAVARRENS (*secrét.*),  
DONNODEVIE (*secrét.*).

w

[*La Sté popul. de Sorts, au présid. de la Conv.; 30 germ. II*] (1).

« Citoyen président,

La Société populaire de la petite commune de Sorts, animée de la plus vive reconnaissance pour la Convention nationale, en raison de tout ce qu'elle fait pour le maintien, le salut et la gloire de la République une et indivisible, a délibéré de lui en présenter une adresse de félicitations et de l'inviter de rester à son poste.

Veuille donc transmettre de notre part, citoyen président, à tous ces énergiques montagnards qui coopèrent avec toi, les sentiments d'admiration et de reconnaissance dont nos braves sans-culottes sont pénétrés pour eux. Assure les que notre attachement à la Convention nationale, ne finira que par la mort! que nous avons juré de maintenir jusqu'au dernier soupir, l'unité et l'indivisibilité de la République; que nous aurons toujours en horreur les anarchistes, les fédéralistes et toute l'engence contre-révolutionnaire sous quelle bannière qu'elle paraisse. Assure les encore que si jamais aucun de ces êtres pervers s'introduisaient parmi nous, que le glaive vengeur de la loi en fera justice soudain; dis leur que nous les invitons instamment de rester à leurs postes jusqu'à la paix; de ne la point conclure avec les tyrans jusqu'à ce qu'ils aient reconnu la République une et indivisible.

Ajoute leur que notre église est fermée, que l'argenterie du culte, composée d'un ostensor, d'un ciboire, d'un calice avec sa patenne; le tout argent et vermeil, ont été portés à notre district, que nous y avons fait passer tous les cuivres, laitons provenant des chandeliers, bénitiers, croix et autres, de notre église; avec tous les ferrements qui ont pu s'y trouver; que nous y avons envoyé encore deux cloches! Citoyen président, puissent les armes à la composition desquelles ces différentes matières seront employées, avoir l'efficacité de porter l'effroi la terreur dans les

(1) C 302, pl. 1082, p. 11; B<sup>in</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.), St-Etienne-des-Sorts, Gard.

rangs ennemis, et les obliger à répéter mille fois avec nous, vive la République, vive la Convention, vive la Montagne et périssent les traîtres. S. et F. ».

RAOUX (*présid.*), PLANTIER (*secrét.*).

x

[*La Sté popul. de Couches, à la Conv.; 3 flor. II*] (1).

« Représentants du peuple,

Les conspirations découvertes, les conspirateurs frappés par la loi, attestent votre vigilance et votre amour pour le peuple. Que les traîtres apprennent enfin qu'il n'est point de refuge pour le crime!

Qu'ils tremblent ceux qui ont voulu tourner la révolution contre le peuple! La justice doit effacer du sol de la liberté tous ceux qui ne respirent pas pour elle.

Le salpêtre se fabrique en notre commune avec la plus grande activité: déjà quatorze cents livres sont envoyées à leurs destinations. En vain, les esclaves nous font la guerre. Que pourront ils contre un peuple libre, et guidé par des représentants énergiques et purs comme lui-même?

La liberté sera immortelle en France, puisque vous avez mis à l'ordre du jour, la probité et la vertu.

Continuez de servir le peuple avec courage; restez en place jusqu'à ce que ses ennemis n'existent plus, et comptez sur son amour, la plus belle récompense des âmes vertueuses.

Nous vous annonçons le départ pour Besançon d'un cavalier jacobin, armé et équipé.

Si la mort le frappe, nous le remplacerons.

Nous vous annonçons l'envoi, pour les volontaires, de 76 chemises, 42 livres de charpie, 12 aulnes de toile, 3 paires de guêtres, 2 paires de bas, 8 paires de souliers et 2 paires de bottes.

Le fanatisme a expiré chez nous sans convulsions et sans douleur; son sanctuaire est devenu le temple de la Raison; partout cette heureuse métamorphose a lieu.

Nous vous faisons passer 2 calices et différents objets en argent, avec 4 petites croix, ornements proscrits par les femmes qui aiment mieux porter le bonnet de la liberté.

Nous vous faisons passer aussi un don volontaire en assignats de 3 622 liv. 5 sous avec un St-Georges en or.

Salut et vive la République une et indivisible ».

GAUDRIOT (*présid.*), PÈRE, GAUDRIOT.

y

[*La Sté popul. de Roquebrune, à la Conv.; 1<sup>er</sup> flor. II*] (2).

« Citoyens,

Vous venez d'acquérir un nouveau droit à notre reconnaissance et à notre attachement, par

(1) C 302, pl. 1082, p. 12; B<sup>in</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.), Saône-et-Loire.

(2) C 303, pl. 1109, p. 22; B<sup>in</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.) et 16 flor. (suppl.), Var.